

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	42

N° 160/2018

OBJET : Ecole de musique intercommunale / Modification de la répartition du volume horaire global des Assistants d'Enseignements Artistiques principaux titulaires de 2^{ème} classe (AEA)

L'an deux mille dix-huit et le 03 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Patrick CASTRO, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Gilles COMBES donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mme Annick MELINAT donne procuration à Mme Cathy HOAREAU, Mr Jean CHENIN donne procuration à Mme Pierrette HENDRICK, Mr Sébastien VINCINI donne procuration à Mme Monique COURBIERES, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Floréal MUNOZ.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Pierre-Yves CAILLAT, Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la décision de création par délibération en date du 24 mars 2010 d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

Il rappelle la décision, par délibération 59/2010 du conseil communautaire en date du 09 juin 2010, de procéder notamment à l'ouverture du poste d'assistants d'enseignement artistique, de spécialités et disciplines diverses, intervenant en milieu scolaire, ainsi que la création d'emploi faite au centre de Gestion en date du 21 juillet 2010.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu du nombre d'inscription comptabilisé à ce jour pour la période de fonctionnement septembre 2018 / juin 2019, il convient de procéder à l'augmentation ou à la diminution du volume horaire de certains postes.

Il informe les membres de l'assemblée que faisant suite à l'avis favorable du Comité Technique du 17 mai 2018, il conviendra de supprimer les anciens postes ayant subi l'augmentation ou la diminution de volume horaire comme suit :

		Situation 2017/2018	Délibération à supprimer	Nouvelle Situation	Avis CTP	Evolution à compter du 1 ^{er} décembre 2014
Cadre d'emploi	Discipline					
AEA Principal de 2^{ème} classe	Piano-Jazz	7h30	N°45/25015	6h30	Oui	Suppression poste 7h30 et création de poste 6h30

AEA Principal de 2^{ème} classe	Accordéon	7h	N°56/2016	6h	Oui	Suppression poste 7h et création de poste 6h
AEA Principal de 2^{ème} classe	Violoncelle	9h	N°175/2017	10h	Oui	Suppression poste 9h et création de poste 10h
AEA Principal de 2^{ème} classe	Violon	15h25	N°53/2016	16h25	Non	Suppression poste 15h25 et création de poste 16h25

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le Président afin de procéder à l'ajustement du volume horaire des professeurs d'enseignements musical comme ci-dessus proposé par suppression et création de nouveaux postes ;

MANDATE Monsieur le Président à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires afin de pourvoir les postes correspondants ;

MANDATE Monsieur le Président à l'effet de procéder à l'ajustement des crédits nécessaires au budget 2018 et à venir de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS